

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans un texte resté célèbre, Kant exposait le programme de la philosophie en général, et de la sienne en particulier : « *Le domaine de la philosophie se ramène aux questions suivantes : 1) Que puis-je savoir ? 2) Que dois-je faire ? 3) Que m'est-il permis d'espérer ? 4) Qu'est-ce que l'homme ? À la première question répond la métaphysique, à la seconde la morale, à la troisième la religion, à la quatrième l'anthropologie. Mais au fond, on pourrait tout ramener à l'anthropologie, puisque les trois premières questions se rapportent à la dernière*¹. » Schématiquement, on peut dire que la première de ces questions a été traitée par Kant dans la *Critique de la raison pure*, qu'il a publiée en 1781, et dont il donnera une seconde édition en 1787. La redoutable troisième question mobilisera, pour sa part, plusieurs textes, notamment la *Critique de la faculté de juger* (1790), *La Religion dans les limites de la simple raison* (1793), ou encore quelques articles sur l'histoire. Enfin, Kant publiera en 1798 une *Anthropologie du point de vue pragmatique*, qui achève la prise en charge de cette série de questions. Avec les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Kant affronte explicitement la deuxième question, « Que dois-je faire ? », et investit donc le champ de la morale. Il le fera encore, trois années plus tard, avec une méthode différente mais complémentaire, dans la *Critique de la raison pratique* (1788). Il le fera enfin, d'un point de vue plus proche des applications particulières, en 1797, dans un texte intitulé la *Métaphysique des mœurs*, que les *Fondements* de 1785 annoncent et préparent.

Kant achève la rédaction des *Fondements de la métaphysique des mœurs* en septembre 1784. L'ouvrage est publié l'année suivante, en 1785, avec pour titre : *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*. L'habitude a consacré la traduction de « *Grundlegung* » par « *Fondements* » (au pluriel) et, par commodité, nous nous plierons à cet usage. Mais cette traduction n'est pas idéale, ne serait-ce que parce que le fondement

1. Kant, *Logique*, trad. par Louis Guillermit, Paris, Vrin, 1966, p. 25.

recherché est finalement unique : l'autonomie de la volonté. On a pu proposer « *Établissement* », qui ne s'est pas imposé. Alain Renaut, dans l'édition qu'il donne de l'ouvrage de Kant¹, propose la traduction de « *Grundlegung* » par « *Fondation* ». Cette dernière traduction est sans doute celle qui rend le mieux le statut du texte dans l'ensemble de l'œuvre de Kant : en effet, le texte effectue bien un travail de *fondation*, au sens architectural du terme, sur lequel Kant a, dès le départ, pour projet d'appuyer le reste de l'édifice d'une *Métaphysique des mœurs*. Cette *Métaphysique des mœurs*, on l'a dit, sera achevée par Kant beaucoup plus tard, en 1797, soit douze ans après sa *Fondation*. Elle sera constituée de deux grandes parties : la *Doctrine du droit*, et la *Doctrine de la vertu*. L'habitude éditoriale a été prise de dissocier la *Métaphysique des mœurs* de ses *Fondements*, alors qu'il faut insister sur l'unité du projet qui préside à la rédaction de ces deux textes, malgré leur éloignement chronologique.

Signification du titre

Le titre de l'ouvrage peut effrayer, mais il est possible de clarifier sa signification. Nous avons déjà commenté le terme « *fondements* », ou, si l'on veut, « *fondation* » : il s'agit d'identifier, à partir d'une analyse de la connaissance commune en matière morale, le premier principe de la moralité, le socle à partir duquel toute l'expérience morale prend son sens. Kant le dit lui-même très nettement : « Quant à ces *Fondements*, que je présente au public, ils ne sont rien de plus que la recherche et l'établissement du *principe suprême de la moralité*². » Une fois ce principe suprême isolé, on peut construire par déduction l'édifice de ce que Kant appelle la « *métaphysique des mœurs* ».

L'emploi du terme « *métaphysique* » par Kant doit appeler à la vigilance, car le mot a chez lui une signification bien spécifique, assez technique, qu'il faut nettement distinguer de l'usage habituel du

1. Kant, *Métaphysique des mœurs*, tome 1, traduction, présentation et notes par Alain Renaut, Paris, GF, 1997.

2. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Préface, trad. fr. par Victor Delbos, Paris, Le Livre de Poche, 1993. Désormais notre édition de référence.

terme. Initialement, le terme « *métaphysique* » désigne la partie de la philosophie qui s'intéresse aux réalités transcendantes, c'est-à-dire celles qui ne sont pas données dans le réel empirique : Dieu, l'âme, la substance, par exemple. Or, Kant s'est attaché, dans la *Critique de la raison pure*, à détruire les prétentions de la métaphysique dogmatique : elle ne peut atteindre la connaissance de ces entités situées au-delà de toute expérience, car ces dernières ne peuvent être que *pensées*.

Toutefois, à côté de cette métaphysique dogmatique, il y a pour Kant une métaphysique légitime, et même indispensable. Car la construction systématique *a priori*, c'est-à-dire indépendante de l'expérience, constitue bien aussi un besoin essentiel de la raison, tant qu'on ne cherche pas à le satisfaire par des moyens illégitimes et illusoire. « Elle [la métaphysique] n'est autre chose, en effet, que l'inventaire, systématiquement ordonné, de toutes les connaissances que nous devons à la raison pure¹. » Soyons plus précis : la connaissance formelle par excellence, celle qui ne se préoccupe que des lois les plus générales de la pensée, est la *logique*. Kant parle de *métaphysique* pour désigner la partie pure *a priori* d'une connaissance rationnelle qui comporte, par ailleurs, une partie empirique : « On peut appeler *empirique* toute philosophie qui s'appuie sur des principes de l'expérience, *pure*, au contraire, celle qui expose ses doctrines en partant uniquement de principes *a priori*. Celle-ci, lorsqu'elle est simplement formelle, se nomme *Logique*, mais si elle est restreinte à des objets déterminés de l'entendement, elle se nomme *Métaphysique*². »

Dès lors, en ce nouveau sens, la métaphysique se subdivise en une *métaphysique de la nature*, et une *métaphysique des mœurs*. Il y a, d'une part, une métaphysique des objets saisissables dans l'intuition sensible et, d'autre part, une métaphysique des objets réalisables par liberté. Comprenons : de même qu'il est possible, avant même de prendre en considération un objet particulier, de présenter ce que l'entendement a à dire d'un objet théorique en général, il est également possible,

1. Kant, *Critique de la raison pure*, Préface de la première édition, Paris, GF, p. 35.

2. *Idem*, p. 50.

indépendamment de toute situation particulière, de présenter ce que la raison a à dire en matière morale. C'est précisément ce que Kant entend faire dans le texte de 1785.

L'ambition des *Fondements*

Avec les *Fondements*, Kant veut donc livrer une philosophie pure de la morale, qui ne repose pas sur des considérations anthropologiques ou empiriques (par exemple, sur le fait d'identifier dans l'homme telle ou telle tendance, telle ou telle inclination naturelle), mais qui expose comment la législation de la raison s'impose *a priori*, et s'applique à notre agir. Dans la Préface de notre texte, Kant expose très clairement que c'est à la fois un besoin spéculatif et un besoin pratique qui requièrent cette approche : « Une métaphysique des mœurs est donc rigoureusement nécessaire, non pas seulement à cause d'un besoin de spéculation, afin d'explorer la source des principes pratiques qui sont *a priori* dans notre raison, mais parce que la moralité elle-même reste exposée à toutes sortes de corruptions, aussi longtemps que manque ce fil conducteur et cette règle suprême qui permet de l'apprécier exactement¹. » En analysant les fondements rationnels de notre agir moral, c'est aussi la moralité de nos actes que l'on favorise.

Des *Fondements* (1785)

à la *Critique de la raison pratique* (1788)

Dans la préface de notre texte de 1785, Kant précise les rapports qu'il peut y avoir entre une *Fondation de la Métaphysique des mœurs* et une *Critique de la raison pure pratique* (qu'il n'a pas encore écrite à cette date, mais dont il envisage déjà explicitement la possibilité). Kant dit préférer pour l'instant s'en tenir à une *Fondation de la métaphysique des mœurs*.

1. *Idem*, p. 53.

Alors pourquoi Kant a-t-il finalement jugé bon d'écrire une *Critique de la raison pratique* ? Depuis la *Critique de la raison pure*¹, Kant distingue deux dimensions dans sa production philosophique : d'une part, une approche *propédeutique* ou *critique* ; d'autre part, une approche *métaphysique*. Les *Fondements* de 1785, comme leur titre l'indique, relèvent de la seconde méthode, puisqu'il s'agit de décliner, dans un enchaînement systématique, ce qui vient de la raison pure dans le domaine moral. La *Critique* de 1788, là encore comme son titre l'indique, relève de la première approche : il s'agit d'examiner le pouvoir de la raison. Malgré les inévitables superpositions, deux méthodes et deux intentions différentes président donc à la rédaction des deux ouvrages.

Quant au fond, la *Critique de la raison pratique* cherche à établir fermement ce que les *Fondements* ne font qu'analyser : l'autonomie de la volonté. Dans les *Fondements*, y compris dans la troisième partie, le propos de Kant garde une sorte de caractère hypothétique. Il revient à dire : si la morale a du sens, c'est-à-dire si la liberté est consistante, alors voilà comment, du point de vue de la raison, les choses s'établissent. Mais le texte ne règle pas la question de savoir si tout ce qu'il met au jour ne relève pas, au fond, d'une « transcendante chimère ». En cela, le propos reste donc hypothétique. C'est pourquoi Kant introduit une différence de méthode entre la *Critique de la raison pratique* et les *Fondements*, différence analogue à celle qui distingue la *Critique de la raison pure* et les *Prolégomènes à toute métaphysique future qui voudra se présenter comme science* (1783). En effet, la démarche des *Fondements* est analytique, comme celle des *Prolégomènes* en matière théorique, tandis que la démarche de la *Critique de la raison pure* et de la *Critique de la raison pratique* est synthétique. Précisons. Est analytique une démarche qui va du conditionné aux conditions : ainsi les *Prolégomènes* partent des sciences de la nature telles existent pour remonter jusqu'aux facultés humaines qui permettent d'expliquer la constitution de l'objet scientifique ; la *Critique de la raison pure*, par contre (préfaces mises à part), expose les conditions *a priori* de

1. « Architectonique de la raison pure », A 841 / B 869.

la représentation (formes *a priori* de l'intuition, concepts *a priori* de l'entendement ou catégories) pour montrer comment, à travers le jeu de ces facultés, l'expérience est possible. On retrouve quelque chose d'analogue dans les textes de philosophie pratique. La démarche des *Fondements* est analytique (à l'exception de la troisième partie qui, à bien des égards, anticipe sur la démarche synthétique de la *Critique de la raison pratique*). Kant, en effet, part de l'expérience commune de la moralité pour remonter progressivement à sa condition : l'autonomie de la volonté. La *Critique de la raison pratique*, elle, est synthétique, dans la mesure où elle tente de déduire à partir de la capacité de la raison à poser des fins (à partir du fait, donc, que la raison est législatrice *a priori*) la possibilité de l'expérience du devoir, ainsi que les maximes qui expriment le sens de cette expérience (autrement dit : les différentes formulations de l'impératif catégorique).

PROBLÉMATIQUE PHILOSOPHIQUE

Dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Kant aborde la problématique morale. Il ne prétend pas y livrer sa doctrine morale, mais plutôt analyser et clarifier nos intuitions communes en la matière. Ce faisant, Kant est toutefois amené à rencontrer ce que la philosophie a avancé, au cours de son histoire, dans le domaine moral. Il va alors s'agir de montrer que les philosophies du passé n'ont livré que des *éthiques*, c'est-à-dire des théories de la vie réussie, et non des *morales* au sens propre, c'est-à-dire des doctrines du devoir inconditionné.

La morale est la réflexion que l'homme, en tant qu'agent libre, opère sur son agir. La philosophie n'est pas sans concurrence sur le terrain de la réflexion morale : des discours autres que philosophiques (religieux, notamment) proposent des doctrines morales. Par ailleurs, la légitimité de la philosophie à produire ou valider des normes morales n'est pas évidente : alors que Kant accorde un pouvoir législateur *a priori* à la raison, faisant d'elle une instance morale par excellence, d'autres auteurs réduisent la raison à une faculté théorique, et donc limitent son intervention en matière pratique à la dimension *instrumentale* du calcul des moyens appropriés en vue de la réalisation d'une fin préalablement posée.

Subjectivement, la préoccupation morale affleure dans certaines expériences intimes comme la mauvaise conscience, le remords ou, au contraire, la satisfaction du devoir accompli. À tort ou à raison, nous nous voyons comme les auteurs de nos actes, ce qui implique une réflexion non pas seulement sur l'efficacité des *moyens*, mais bien sur la valeur des *fins* de nos actes. Philosophiquement, cette réflexion peut prendre deux formes bien distinctes : soit l'on identifie une fin suprême dans son contenu, un « souverain bien » vers lequel nos actions et nos décisions doivent s'efforcer de tendre ; soit l'on identifie non plus un contenu, mais un *critère formel* qui permette

de repérer celles de nos fins qui satisfont à l'exigence morale. Les éthiques grecques ont exploré la première voie ; la morale déontologique kantienne a mis en place la seconde approche.

Des éthiques du souverain bien à la morale du devoir

Les éthiques anciennes ont à la fois une grande diversité et quelques traits communs. Une grande diversité car, concrètement, elles vont d'un hédonisme¹ franc (chez Aristippe et les cyrénaïques) à un ascétisme² strict (chez les pythagoriciens et les platoniciens), en passant par l'hédonisme mesuré des épicuriens, ou le détachement heureux des stoïciens. Mais toutes sont, à leur manière, des eudémonismes³ : elles affirment que le but de la vie humaine est le « bien vivre » (*eu zen*), le bonheur (*eudaimonia*), et proposent des méthodes pour y accéder.

À la différence de ces éthiques, l'idée fondamentale de la morale kantienne est celle du *devoir* et du respect inconditionné qu'il impose. Effectuer une bonne action avec pour motivation la récompense heureuse que l'on peut en retirer, ôterait immédiatement à l'acte sa dimension morale. On ne veut pas un acte bon pour le plaisir qu'on en retire, mais on doit vouloir l'acte moral pour lui-même. Par exemple, être juste dans un échange par souci de sa réputation, ou par crainte du déplaisir de la sanction, fait perdre à l'acte son caractère authentiquement moral. Pour que l'acte soit moral, il faut que la justice soit recherchée pour elle-même, et non pour ses conséquences favorables.

Les éthiques anciennes, elles, pensent l'accord du bonheur et de la vertu. Chez elles, l'idée de devoir inconditionné est secondaire, et souvent même totalement absente. La vertu est subordonnée au bonheur, elle n'est qu'un moyen d'y parvenir (sauf, peut-être, dans le cas particulier du stoïcisme). C'est le bonheur qui donne à la vertu

1. L'hédonisme est la position éthique qui fait du *plaisir* le souverain bien.

2. L'ascétisme est une attitude qui consiste à rejeter le corps et les affects qui s'y rapportent pour libérer l'esprit.

3. L'eudémonisme est la position éthique qui fait du *bonheur* le souverain bien.